

50
942
A B R E G E
DU PROJET DE
PAIX PERPETUELLE,

Inventé par le Roi Henri le Grand, Approuvé par la Reine Elisabeth, par le Roi Jacques son Successeur, par les Républiques & par divers autres Potentats.

Apropié à l'Etat présent des Affaires générales de l'Europe.

Démontré infiniment avantageux pour tous les Hommes nés & à naître, en général & en particulier pour tous les Souverains & pour les Maisons Souveraines.

P A R

MR. L'ABBE DE SAINT-PIERRE.

De l'Académie Française.



A R O T T E R D A M,

Chez **JEAN DANIEL BEMAN,**

M D C C X X I X.

RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED

92-30-1083



A U R O I.

S I R E ,

J'Eus l'honneur de présenter, il y a quatre ans, à VOTRE MAJESTÉ un petit Ouvrage, où je démontre plusieurs moïens propres pour diminuër très-considérablement dans Votre Roïaume les sources d'une infinité de procès, qui fatiguent & qui ruinent un nombre prodigieux de Vos Sujets. C'est un Projèt né sous le Règne de Louis le Grand Votre célèbre Bisaïeul, &

E P I T R E.

commencé il y a plus de cinquante ans, sous les yeux d'un Excellent Magistrat.

Je viens aujourd'hui Vous en présenter un autre, beaucoup plus important. Il contient des moïens simples & efficaces pour pacifier l'Europe, & pour rendre la Paix deormais perpétuelle. C'est l'admirable Projèt de HENRI LE GRAND, un des plus fameux & des plus estimables de Vos Aïeux.

J'espère, dans peu, Vous présenter l'Eclaircissement d'un merveilleux Plan de Gouvernement, que l'on attribué à Votre illustre Père, Prince très-éclairé, très-laborieux & très-bienfaïfant. Il contient deux moïens propres pour gouverner avec une grande facilité, & cependant avec un très-grand succès.

Il ne me reste, SIRE, qu'un souhait à faire. C'est qu'avec les soins & les conseils d'un Ministre très-prudent & très zélé pour Votre Gloire, & par conséquent pour la plus grande Utilité Publique, Vous aïez l'honneur d'exécuter ces trois magnifiques Projets, que
vous

E P I T R E.

vous tenez comme par succession de vos Sages Ancêtres.

Ce sont les vœux de tous les bons François , & particulièrement de celui qui a l'honneur d'être avec un très-profond respect,

S I R E ,

DE VOTRE MAJESTÉ,

*Le très-humble, très-obéissant,
& très-fidèle Sujet & Ser-
viteur,*

DE SAINT-PIERRE.

A Paris au Palais Roïal 5
le 15. Janvier 1728.

AVERTISSEMENT

D U

LIBRAIRE.

MR. l'Abbé de St. PIERRE, Homme de qualité, est si connu par ses Ouvrages, dans le Monde Politique surtout, qu'il seroit inutile, absurde même, que j'entreprisse de le faire connoître. En particulier, qui n'a pas lu son Projèt pour rendre la Paix perpétuelle en Europe, * dont je publie aujourd'hui l'Abrégé? Cet Abrégé, fait par l'Auteur même, m'a été envoié par un Savant Homme qui est présentement à Paris, & qui me fait la grace de me vouloir du bien; j'ai l'honneur de l'en remercier ici. Si le Public fait à cet Abrégé l'ac-

* Ou qui n'en a pas du-moins osé parler, ou lu l'Extrait dans le Journ. Litér. Mai & Juin 1714. p. 30, & dans le Journ. des Sçav. Janv. 1717. p. 82. & Févr. 1717, p. 134? Les Curieux qui voudront ce Projèt, imprimé à Paris en 3 tomes, n'auront qu'à s'adresser à moi.

L'accueil qu'il mérite & que je m'en promets , cela m'encouragera à faire rouler la presse sur deux autres Ouvrages de Mr. de St. PIERRE, qui m'ont été remis par une autre voie. Dans les premières pages de cet Abrégé, on verra que ce n'est pas un simple Abrégé du grand Ouvrage ; mais qu'il y a encore plusieurs Considérations nouvelles surtout par rapport aux Conjonctures présentes , & des Réponses aux Objections que depuis on a fait à l'Auteur. P. 3. l. 5, à compter d'embas, ni auront lisez n'auront. Je doute qu'il s'y soit glissé beaucoup d'autres fautes de ce genre, & moins y en trouvera-t-on de plus importantes.



A B R E G E
D U
P R O J E T
D E
P A I X
P E R P E T U E L L E.

J'AI déjà traité cette matière en trois Volumes, dont le dernier parut en 1716. J'écrivois alors pour le Public peu instruit, le Sujet étoit tout nouveau, ainsi il falloit le traiter avec plus d'étendue. Mais comme, depuis dix ans, il a été fort question de cet Ouvrage dans le monde, & sur-tout parmi les Négociateurs, j'écris présentement

sentement pour ceux qui sont plus instruits des Affaires de l'Europe, & qui voudroient voir, en abrégé & en un très-petit volume, ce qu'il y a de plus important dans les trois autres. Je n'ai pas laissé d'ajouter dans celui-ci plusieurs Considérations nouvelles, sur-tout par rapport aux Conjonctures présentes.

Il se trouve naturellement divisé en deux Parties. Dans la première je démontre, & ce me semble avec évidence, cinq Propositions très-importantes. Et dans la seconde je donne des Eclaircissemens aux Difficultés, je répons aux principales Objections; & à l'égard de celles qui sont moins importantes, le Lecteur en pourra trouver la réponse dans le grand Ouvrage, s'il en est curieux; car cet Abrégé est destiné pour les Personnes qui ont déjà lu l'autre, ou qui à-cause de la supériorité de leurs lumières n'ont pas besoin de le lire.

Je prie le Lecteur de n'imputer qu'à moi seul les Erreurs où je peux être tombé dans cet Ouvrage, je propose au Public mes vûes pour
l'aug-

l'augmentation du bonheur du Public. C'est à ce Public, c'est aux Ministres des Souverains à approuver ce qu'il y a d'avantageux, de vrai, d'équitable, & à me pardonner ce qui m'y est échappé, contre mon intention, de faux, d'injuste ou de désavantageux à la Nation; mais j'avouë que je serai fort aise de voir des Objections, soit pour me rendre à celles qui seront solides; soit pour éclaircir suffisamment celles qui n'ont qu'une apparence de solidité.

Voici les cinq Propositions que je prétens démontrer.

Première Proposition.

C'est une grande imprudence de compter que les Traités passés & futurs seront toujours exécutés, & qu'il n'y aura de long-tems aucunes Guerres Civiles ni aucunes Guerres Etrangères, tant que les Souverains d'Europe ni auront point signé les cinq Articles fondamentaux de l'Alliance Générale.

On trouvera les cinq Articles à la suite de cette Proposition.

Seconde Proposition.

Ces cinq Articles sont suffisans pour donner sûreté parfaite de l'exécution des Traités passés & futurs, pour rendre la Paix inaltérable soit au dehors soit au dedans des Etats.

Troisième Proposition.

La Négociation la plus importante de l'Empereur est, de faire signer ces cinq Articles fondamentaux au plus grand nombre des autres Souverains.

Quatrième Proposition.

La plus importante Négociation du Roi de France est, de faire signer les cinq Articles fondamentaux au plus grand nombre des Souverains.

Cinquième Proposition.

La plus importante Négociation de tous les autres Potentats d'Europe est, de faire signer le Traité fondamental au plus grand nombre des Souverains.

Re

Remarque.

Au-reste je ne prétens pas assurer que les souverains suivront leur vrai intérêt, mais seulement que s'ils le suivent, ils prendront la perpétuité & la parfaite solidité de la Paix pour le but de leurs plus importantes Négociations. Je prétens montrer, que leur faux intérêt est de demeurer, comme ils font, dans des Sociétés & des Alliances partiales, passagères; & alternativement dans des Paix qui ne sont réellement que des Trêves, & dans des Guerres ruineuses & très-dangereuses, qui sont réellement perpétuelles & seulement interrompues par des Trêves douteuses; & que leur vrai intérêt est de sortir de cette pernicieuse situation, pour jouir enfin par une Société permanente des avantages immenses que leur procureroit une Paix parfaitement solide.

PREMIERE PARTIE.

Démonstration des cinq Propositions.

JE demande au Lecteur , comme on fait en Geométrie , de ne point passer d'une Proposition à une autre , si les preuves de celle qu'il vient de lire ne lui paroissent pas suffisantes ; & en ce cas il doit relire , de peur que le défaut de persuasion ne vienne du défaut de son attention , & non de la faute de l'Auteur : Mais si , après une seconde lecture , il lui reste du doute , qu'il le mette par écrit , pour voir s'il n'en trouvera pas l'éclaircissement dans la suite . Ceux qui ne veulent pas se donner cette peine , ne seront jamais solidement convaincus , & ne seront jamais par conséquent propres à convaincre les autres .

Première Proposition à démontrer.

C'est une très-grande imprudence de compter que les Traités passés & futurs soient toujours exécutés , & qu'il n'y aura de long-tems aucunes Guerres étrangères , tant que les Souverains d'Europe n'auront point signé les cinq Articles fondamentaux de
l'Al-

l'Alliance générale absolument nécessaires pour rendre la Paix durable.

Les Traités de Munster, des Pirennées, d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, de Ryswik, d'Utrech, de Bade, de Londres, de Vienne, d'Hannovre, & les autres Traités ont réglé, les principaux différens qui étoient en ce tems-là entre les Souverains de l'Europe. Mais comme les plus foibles d'alors y ont cédé pour un tems partie de leurs prétentions, de peur de perdre beaucoup plus de leur Territoire par la continuation de la Guerre; la plûpart des Contractans inférieurs en force se reservoient intérieurement à faire valoir dans un tems plus favorable, c'est-à-dire *dans un tems de supériorité de force*, les droits, les prétentions qu'ils paroissent céder pour toujours dans ces différens Traités.

Cette disposition d'esprit des Souverains contractans qui cèdent par force, a toujours fait regarder par les plus sages Politiques ces Paix comme de fausses Paix & comme de simples Traités de trêves pour un tems indéterminé; parce que pour faire

une véritable Paix , il faudroit que les Souverains eüssent pris entr'eux des mesures solides , pour empêcher , par une crainte suffisante & salutaire , celui qui se croira le plus fort de reprendre les armes , pour obtenir par des victoires & des conquêtes nouvelles ses nouvelles ou ses anciennes prétentions .

Or ceux qui croioient perdre au Traité , n'avoient garde de consentir à prendre des mesures pour le rendre parfaitement durable ; parce qu'ils n'envisageoient pas alors comme équivalens très-avantageux pour leurs prétentions les grands avantages qu'ils auroient tiré d'une Paix qui seroit perpétuelle & inaltérable . Ils ne croioient pas alors qu'ils pussent jamais parvenir à un Traité qui pût rendre la Paix très-solide & perpétuelle ; ainsi ils ne croioient pas alors que ces avantages fussent des équivalens réels , actuels , & incomparablement plus considérables & plus sûrs que leurs prétentions anciennes & nouvelles .

Mais comme depuis neuf ou dix ans on a commencé à lire en Europe l'Eclaircissement du grand Projèt
de